Image not found or type unknown

Impossibilité de reclassement : défaut de notification = indemnisation ?

Jurisprudence publié le **16/02/2022**, vu **766 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Dans le cadre d'un licenciement pour inaptitude, en l'absence de notification des motifs qui s'opposent à son reclassement dans l'entreprise, le salarié peut recevoir une indemnisation.

Pour rappel, en cas d'impossibilité de reclassement d'un salarié inapte, l'employeur doit motiver sa décision et la notifier au salarié, sauf à ce que le salarié lui-même ait refusé un emploi conforme aux critères légaux.

A défaut, le salarié est en droit de réclamer le versement d'une indemnité.

C'est précisément ce qui s'est passé dans une affaire récente concernant un salarié licencié pour inaptitude.

Quelque temps plus tard, son licenciement ayant été requalifié en licenciement sans cause réelle et sérieuse, la question s'est posée de savoir si cette indemnité pour défaut de notification des motivations liées à l'impossibilité de reclassement pouvait se cumuler avec l'indemnité de licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Une question à laquelle le juge a répondu par la négative : ces 2 indemnités ne sont pas cumulables.

Source : weblex.fr

Pour plus d'infos : Licenciement pour inaptitude : procédure à suivre

Voir notre guide : Licencier un salarié pour faute 2019-2020

Articles sur le même sujet :

- Poser une question juridique à un avocat
- Guide pratique de l'association
- Guide pratique de la SARL
- Saisir le Conseil de Prud'hommes
- Licencier un salarié pour faute
- Sanctionner un salarié
- Rupture conventionnelle : mode d'emploi

- Rompre un CDD

- Des violences ou menaces justifient-elles un licenciement ?
- Licenciement pour alcool au travail : légal ou pas ?
- Licenciement pour tenue incorrecte : légal ou pas ?
- Licenciement pour utilisation abusive du matériel de l'entreprise : légal ou pas ?
- Le refus d'exécuter une tâche demandée constitue-t-il un motif de licenciement ?
- En cas de non-respect des règles d'hygiène et de sécurité, le salarié peut-il être licencié ?
- Licenciement pour abandon de poste : à quelles conditions ?
- Des retards et absences injustifiées sont-ils une cause de licenciement ?
- Des erreurs et négligences justifient-elles un licenciement ?
- Peut-on licencier un salarié qui n'a pas atteint ses objectifs ?
- Le vol justifie-t-il un licenciement pour faute grave ?
- Licenciement pour condamnation pénale : légal ou pas ?
- Licenciement pour mensonge : légal ou pas ?
- Licenciement pour retrait du permis : légal ou pas ?
- Arrêt maladie : le salarié peut-il exercer une autre activité professionnelle ?
- Des critiques peuvent-elles justifier un licenciement ?
- Un salarié qui concurrence de façon déloyale son employeur peut-il être licencié ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés